

RCS : NIORT  
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00149  
Numéro SIREN : 801 286 584  
Nom ou dénomination : KARPE DIEM

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2022 sous le numéro de dépôt 3090



**SARL KARPE DIEM**  
237 avenue de Paris  
79000 Niort

**Rapport du commissaire à la transformation  
sur la transformation de la SARL "KARPE DIEM"  
en SAS**

## **SARL KARPE DIEM**

### **Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation sur la transformation de la société à responsabilité limitée "KARPE DIEM" en société par actions simplifiée**

A l'associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 29 Mars 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

#### ***Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société***

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La situation comptable au 28 Février 2022 fait apparaître un chiffre d'affaires de 190 262 €, ainsi qu'un bénéfice de 24 455 €.  
Au 28 Février 2022, les capitaux propres s'élèvent à 154 159 €, dont 5 000 € de capital social.
- La situation de votre société n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

### ***Mission du commissaire à la transformation***

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

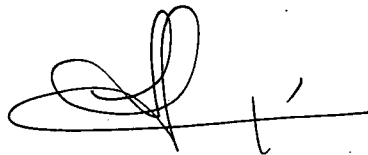
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Niort, le 04 Juillet 2022

Le Commissaire à la transformation

**ADY**



***Michel Apercé***